Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

10+5 ans

La validité de la carte d'identité passe à 15 ans.

L'Etat simplifie vos démarches

- Les cartes d'identité délivrées à partir du 1er janvier 2014 seront valables 15 ans.
- Les cartes valides au 1er janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche particulière.
- Les cartes d'identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de la carte.
- Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI, rendez-vous sur www.diplomatie.gouv.fr pour plus d'informations

www.interieur.gouv.fr | www.diplomatie.gouv.fr